

Richard Bergeron, chroniqueur urbain
Ici Radio-Canada Première 95,1 FM, émission Le 15-18

Construire plus haut que le Mont Royal ?

Chronique du 8 avril 2021

Dans son livre *Retrouver Montréal*, Denis Coderre, candidat officiellement déclaré à la mairie de Montréal, dont l'élection aura lieu en novembre prochain, propose de construire au centre-ville des gratte-ciel plus hauts que le Mont-Royal.

La réplique ne s'est pas fait attendre. La journaliste Jeanne Corriveau, du Devoir (édition du 2 avril), n'a eu qu'à se tourner vers une partie de ce que j'appelle le Gotha médiatique de l'aménagement, en l'occurrence :

- Phyllis Lambert, qu'il est inutile de présenter;
- Taika Baillargeon, directrice adjointe à Héritage Montréal;
- Gérard Beaudet, de l'Institut d'urbanisme de l'UDM;
- Sylvain Gariépy, président de l'Ordre des urbanistes du Québec;
- Les Amis de la Montagne, qui ont répondu à l'invitation par un courriel.

Est-il besoin de préciser que la réaction de ces gens face à la proposition Coderre va de très sceptique à une ferme opposition. Que faut-il en penser ?

L'argument patrimonial

L'argument **patrimonial** est spontanément évoqué par les répondants, particulièrement en référence aux grands cimetières protestant et catholique implantés sur la montagne dans les années 1850, ensuite et surtout, en référence à la création du magnifique Parc du Mont-Royal, à l'initiative du maire Aldis Bernard, en 1873, lequel engagea l'année suivante le très réputé concepteur de parcs urbains, Frederick Law Olmsted.

Tout cela est fort pertinent, mais à mon avis incomplet. J'irais jusqu'à dire qu'il y manque l'essentiel, à savoir la **MYSTIQUE** dont fut chargé le Mont-Royal aussi loin que l'on choisisse de reculer dans le temps et qui, à mon sens, devrait encore aujourd'hui être reconnu comme le **premier fondement de sa valeur patrimoniale**.

En civilisation animiste, toute manifestation exceptionnelle de la nature se voit investie d'un **contenu sacré**. Même si je ne dispose pas d'informations précises sur le sujet, j'imagine mal que la nation autochtone qui habitait l'île d'Hochelaga lors du second voyage de Jacques Cartier, en 1536, ou ces autres nations qui y effectuèrent des séjours annuels tout au long du siècle suivant, aient pu considérer « banale » la montagne occupant le centre de l'île.

Plus près de nous, à la fois dans le temps et sous l'angle civilisationnel, la colonie française de Montréal n'a pas attendu une année avant de planter une croix au sommet du mont Royal (1643), geste qui, en 1924, fut répété avec la croix actuelle.

Plus généralement, le catholicisme a partout où il fut la religion dominante accordé une forte valeur symbolique et spirituelle aux élévations locales du sol, qui furent utilisées comme piédestal à l'érection de monuments religieux parmi les plus emblématiques de cette religion :

- Oratoire Saint-Joseph, érigé à partir de 1924, seul édifice plus haut que le mont Royal, puisque la croix surmontant le dôme culmine à 300 mètres au dessus du niveau de la mer.
- Basilique du Sacré-Cœur au Montparnasse, à Paris ;
- Basilique Notre-Dame-de-la-Garde, à Marseille ;
- Christ Rédempteur au sommet du mont Corcovado, à Rio de Janeiro ;
- Et ainsi de suite...

À animiste, animiste et demie. Les Occidentaux, qui aiment se considérer très rationnels, ont longtemps vu dans les collines et montagnes :

- Une manifestation divine ;
- Interprétée comme une invitation à se rapprocher de Dieu, lequel, comme chacun sait, habiterait les hauteurs célestes ;
- On s'en rapprochera d'autant plus qu'on y érigera des monuments religieux.

Acte d'orgueil

On s'entend que les Québécois se sont largement détachés du catholicisme. Si toutefois l'on reconnaît que c'est à cette religion que nous devons une large partie de ce que nous concevons aujourd'hui comme notre « patrimoine », que signifierait le fait d'ériger au centre-ville des édifices plus hauts que le mont Royal ?

- Que non seulement nous ne croyons plus en Dieu, mais encore que nous nous considérons lui être supérieur ;
- Bref, ce serait un pur acte d'orgueil.

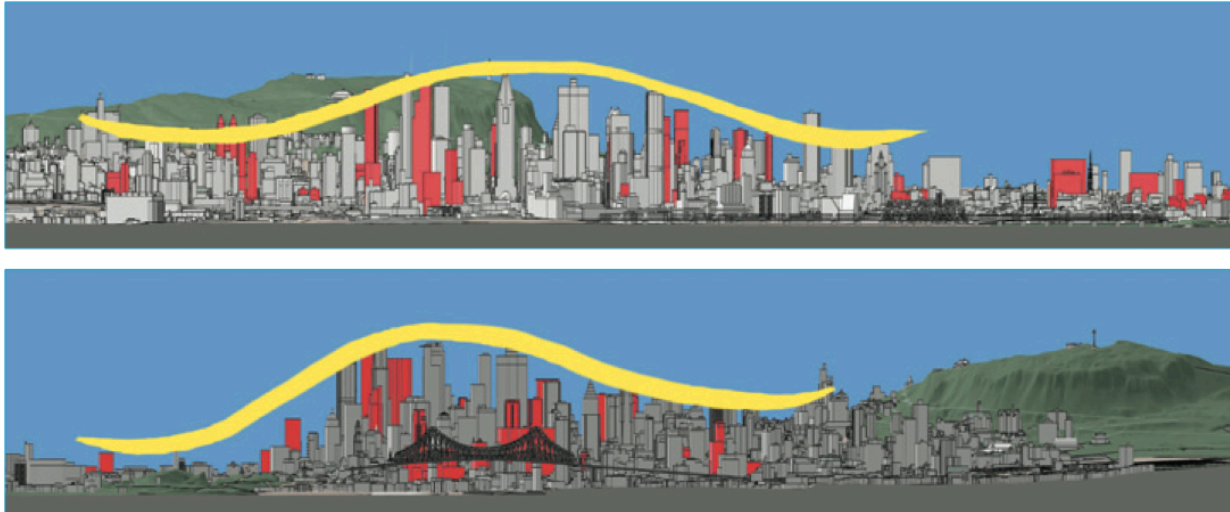
Les deux massifs

La version contemporaine et laïque de ce qui vient d'être exposé est le concept des deux massifs, se traduisant par le renoncement à l'érection d'édifices dominant le mont Royal :

- Le **massif naturel** du mont Royal, à l'égal du fleuve constitutif de l'identité de Montréal ;

- Le **massif artificiel** du centre-ville, témoignant de notre créativité et de notre dynamisme en tant que société nord-américaine, tout en s'interdisant de diminuer la contribution du mont Royal à l'identité de la métropole du Québec.

Concept des deux massifs, le naturel et l'artificiel



Ville de Montréal, **Cadre de révision des hauteurs et densités du centre-ville**, 2011, p.16

Une tour haute de 400 mètres

Sans revenir sur ce qui vient d'être dit, il serait tout de même possible, et à mon sens tout à fait avisé, de commencer à songer à l'érection d'une tour de 400 mètres.

Dès que l'on quitte l'île de Montréal, l'argument du respect dû au mont Royal s'évanouit. Or, à quelques centaines de mètres de distance à peine, Jean Drapeau a créé de toutes pièces un vaste terrain destiné à recevoir la tour Montréal-Paris, haute de 325 mètres :

- Je réfère ici à la pointe Est de l'île Sainte-Hélène ;
- Laquelle est ipso-facto devenue le plus beau et emblématique terrain de Montréal ;
- Suite à l'échec du projet de la tour Montréal-Paris, ce terrain fut d'abord désigné « espace vert » pour la suite d'Expo 67, pour finir par être transformé en espace de stationnement ;
- Quelle ignominie ! Le plus beau terrain de Montréal, créé à partir de rien au milieu du fleuve, celui qui devait par excellence témoigner de notre « génie », est depuis plus de 50 ans utilisé pour « parquer des chars ». Honte sur nous !

Nous célébrerons en 2042 le 400^e anniversaire de la création de Montréal.

- Nous disposons de 21 ans pour réagir. 21 ans, c'est à la fois long et court pour concrétiser un tel projet.
- Place à l'audace ! Faisons au minimum en sorte qu'en 2042, la pointe Est de l'île Sainte-Hélène ne soit plus un « parking ».